

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DU GARD
Séance du 30 juin 2025**

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

OBJET : Cession d'un véhicule

ETAIENT PRESENTS :

Fabrice VERDIER, Président, Jacky REY, Frédéric GRAS, Rémi NICOLAS, Henri CROS, Patrick HIGON, Jean-Michel AZEMA, Caroline SAUMADE, Catherine LANÇON, Stéphane LIBERI, Marie-Michèle ALVARO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Jean-Christian REY, Joffrey LEON, Aurélie GENOLHER, Liliane ALLEMAND, Annick CHOPARD, Jean-Michel PERRET, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Serge CATHALA, Maryse GIANNACCINI, Nicolas CARTAILLER, Jean-Yves CHAPELET, Thierry JACOT, Mylène CAYZAC PRAME, Didier DART, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAULLET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Régis BAYLE, Farès ORCET, Marie-Andrée DRACS, Olivier JOUVE

PROCURATIONS :

Jean-Christian REY à Fabrice VERDIER
Liliane ALLEMAND à Caroline SAUMADE
Jean-Yves CHAPELET à Rémi NICOLAS
Aurélie GENOLHER à Jean-Michel AZEMA
Pierre MAUMEJEAN à Jacky REY
Thierry JACOT à Henri CROS
Didier DART à Patrick HIGON

Secrétaire de séance :

Jacky REY

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Sur rapport n°1-1 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du centre de gestion du Gard,

Entendu le rapporteur, Monsieur Frédéric Gras,

Vu, le code général de la fonction publique,

Vu, le code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant ce qui suit :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard possède actuellement un parc automobile composé de 9 véhicules. La date de mise en circulation d'un des plus anciens, une 2008 essence, est le 23 août 2014.

Le CDG30 a procédé à la commande d'un véhicule électrique neuf avec proposition de reprise du véhicule précité à hauteur de 3 000,00 €.

Les propriétés qui relèvent du domaine public des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics sont inaliénables et imprescriptibles et, dans ce cadre, seule l'intervention de l'acte administratif autorise le déclassement d'un bien et permet ainsi de le sortir du domaine public.

A noter que les différents modes de sortie d'immobilisations sont les cessions, les dotations en nature, les sinistres ou les mises à la réforme et que dans tous les cas, l'ordonnateur et le comptable procèdent à la mise à jour respectivement de leur inventaire et état de l'actif.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents;

Article 1 :

➤ D'autoriser le déclassement et la cession, à hauteur de 3 000,00 €, du bien suivant :

Désignation du bien	N° inventaire	Année d'acquisition	Coût à l'achat
Peugeot – 2008 DK – 021 - HL	2015-000039	2015	13 500,00 €

Article 2 :

➤ D'autoriser le président à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30000 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance

Jacky REY



Le Président

Fabrice Verdier



Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 01-07-2025
- La publication par voie électronique le : 01-07-2025

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20250630-DEL-2025-37-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025